



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS
ET DE LA CONDITION FÉMININE

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 000529 / MTS

Le Ministre

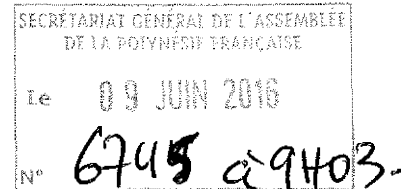
Papeete, le

- 8 JUIN 2016

Affaire suivie par :
Cab.MTS

à

Madame Teura IRITI
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française



Objet : Calendrier de la Protection sociale généralisée

Réf. : Votre question orale du 07 juin 2016

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
Mesdames, Messieurs les représentants,
Madame IRITI,
Ia ora na,

Vous avez bien voulu évoquer les préavis de grève générale déposés par les organisations syndicales, la constitution du comité de pilotage acté à l'issue du protocole d'accords de conflit signés le 7 mai 2016 et l'intervention du MEDEF tendant à dénoncer la poursuite des travaux de la PSG sans que ses représentants n'aient été consultés, pour m'interroger sur l'état d'avancement des travaux de la PSG après, pour rester fidèle à votre propos, toutes ces péripéties.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser devant votre Assemblée le 26 avril dernier, le gouvernement a souhaité que ce projet fasse l'objet d'une large concertation.

Pour tenir compte de l'absence de quatre parmi les cinq organisations syndicales représentatives des salariés aux ateliers mis en place en 2015, le Président de la Polynésie française a initié à partir du 5 avril 2016 des rencontres bihebdomadaires avec les organisations concernées. Le 28 avril 2016, celles-ci ont mis unilatéralement fin à ces réunions. Menées selon une méthodologie et un calendrier validés par eux, ces rencontres devaient permettre d'objectiver les 109 recommandations d'une auto saisine du CESC sur la PSG datant de 2010. Elles avaient pour finalité de déterminer conjointement les réformes à initier pour assurer le retour à l'équilibre de la PSG, sachant que les organisations syndicales en question contestent la restitution qui est faite des propositions de tous ceux qui ont accepté d'apporter leur contribution à la réforme.

Les préavis de grève déposés à l'issue de cette tentative avortée de concertation, ont permis, comme vous l'avez souligné, la signature d'un protocole d'accord, dont j'ai eu l'occasion de développer le contenu dans le cadre d'une réponse à une autre question orale, toujours le 26 avril 2016.

Il est néanmoins important de rappeler que les parties signataires dudit protocole ont convenu de la nécessité de réformer la PSG afin d'assurer la pérennité du système de protection sociale généralisée.

Le gouvernement de la Polynésie française a, à cette occasion, réaffirmé que ce projet, dont le contenu n'est pas arrêté à ce jour, continuera à faire l'objet d'une large concertation.

Il a, à cet effet proposé la constitution d'un comité de pilotage qui se réunira deux fois par semaine auquel participera notamment chaque secrétaire général des confédérations syndicales (ou son représentant), accompagné d'un membre choisi par ce dernier.

Face à cet enjeu sociétal majeur que constitue la réforme de la PSG, le gouvernement a en effet estimé devoir organiser un grand débat ouvert et citoyen en engageant une réflexion approfondie et sereine sur les exigences concrètes induites par la nécessité de garantir le retour à l'équilibre de la PSG. Cette réflexion doit forcément se nourrir des avis et propositions de l'ensemble des composantes de notre société, de sa diversité et de ses attentes, afin d'être en capacité de promouvoir les meilleures solutions.

A l'occasion de la seconde réunion bihebdomadaire organisée à l'issue de la signature du protocole d'accord de fin de conflit, soit très précisément le 19 mai 2016, les organisations syndicales signataires dudit protocole, ont exprimé leur refus de poursuivre ces rencontres en présence d'une organisation non signataire.

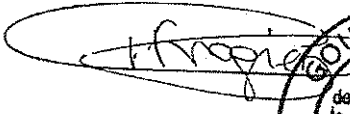
Le gouvernement a en conséquence pris acte du fait que les centrales syndicales n'entendent pas toutes cohabiter au sein d'une même instance.

Néanmoins soucieux de recueillir les propositions des centrales syndicales signataires du protocole d'accord, absentes des ateliers ouverts en 2015 à l'initiative du Président de la Polynésie française à l'ensemble des partenaires sociaux, représentants de la société civile et élus, afin de favoriser l'émergence d'une union sacrée autour de ce sujet d'importance pour notre société que constitue la pérennité de notre protection sociale généralisée, le gouvernement a décidé de segmenter les rencontres.

L'ensemble des contributions et propositions recueillies à l'occasion des diverses rencontres organisées depuis 2015 seront synthétisées et feront l'objet d'une restitution devant les partenaires sociaux et représentants de la société civile qui ont contribué à enrichir cette réflexion.

Ces dispositions ont été portées à la connaissance de l'ensemble des parties concernées, y compris le MEDEF, par courrier en date du 20 mai 2016.

A l'issue de ces travaux dont le terme est en effet fixé, d'accord parties, à fin juin, nous pourrons, fort des avis des uns et des autres, procéder aux arbitrages nécessaires à la pérennisation de notre système de protection sociale et entamer le lourd processus d'élaboration des textes qui sera poursuivi au second semestre 2016, pour une présentation idéale lors de la prochaine session budgétaire.


Priscille, Tea FROGIER

